



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
(DOMAINE ROYAL DE RANDAN),
LA VILLE DE CUSSET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
2018 -2020

ENTRE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, autorisé à signer par délibération de la Commission permanente du et ci-après désignée par la "Région",

La Ville de Cusset, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Sébastien LALOY, autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du et ci-après désignée par la "Ville de Cusset",

Et

La Communauté de communes Plaine Limagne, représenté par son Président, Monsieur Claude RAYNAUD, autorisé à signer par délibération de Conseil communautaire du 18 septembre 2018 et ci-après désignée par la « CC Plaine Limagne »

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Afin d'engager la programmation artistique de l'année 2018-2019, le présent avenant modifie les articles 2, 3, 4 et 5 de la convention de partenariat signée le 13 avril 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Cusset et la Communauté de communes Plaine Limagne qui s'associent pour organiser des événements culturels.

ARTICLE 2, « PROPOSITION ARTISTIQUE ET ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CUSSET », EST MODIFIÉ EN SES TERMES :

La Ville de Cusset, dont le théâtre est labellisé "Scène régionale", s'engage à proposer des spectacles sur des critères artistiques et professionnels. Pour la saison 2018-2019, il est proposé :

- la Compagnie Les Plumés qui présentera son spectacle "Voler dans les plumes", du 15 octobre au 28 octobre 2018, à Thuret/ Randan/ Chaptuzat.

- la Compagnie 3Xrien qui présentera son spectacle "Entre chien et Loup", du 29 avril au 15 mai 2019, au Domaine Royal de Randan.

Les autres points de l'article 2 restent inchangés.

ARTICLE 3, « ENGAGEMENTS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES », EST MODIFIÉ EN CES TERMES :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes valide annuellement la proposition artistique de la Ville de Cusset à savoir pour la saison 2018-2019 :

- la Compagnie Les Plumés qui présentera son spectacle "Voler dans les plumes", du 15 octobre au 28 octobre 2018, à Thuret/ Randan/ Chaptuzat.
- la Compagnie 3Xrien présentera son spectacle "Entre chien et Loup", du 29 avril au 15 mai 2019, au Domaine Royal de Randan.

Les autres points de l'article 3 restent inchangés.

ARTICLE 4, « ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE » EST MODIFIÉ EN SES TERMES.

La CC Plaine Limagne valide annuellement la proposition artistique de la Ville de Cusset à savoir, pour la saison 2018-2019 :

- la Compagnie Les Plumés qui présentera son spectacle "Voler dans les plumes", du 15 octobre au 28 octobre 2018, à Thuret/ Randan/ Chaptuzat.
- la Compagnie 3Xrien qui présentera son spectacle "Entre chien et Loup", du 29 avril au 15 mai 2019, au Domaine Royal de Randan.

Les autres points de l'article 4 restent inchangés.

ARTICLE 5, « FINANCEMENT », est modifié en ses termes :

Pour le spectacle de la Compagnie Les Plumés, "Voler dans les plumes", qui sera présenté du 15 octobre au 28 octobre 2018, à Thuret/ Randan/ Chaptuzat. La participation maximale de la Communauté de Communes Plaine Limagne s'élèvera à 10 500 €. La participation maximale de de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'élèvera à 2 000 €. La participation maximale de la Ville de Cusset s'élèvera à 12 000 €.

Pour le spectacle de la Compagnie 3Xrien, "Entre chien et Loup", présenté du 29 avril au 15 mai 2019, au Domaine Royal de Randan. La participation de la communauté de communes s'élèvera à 5 000 €. Les participations de la Ville de Cusset de la Région Auvergne-Rhône-Alpes seront calculées selon les modalités définies dans la convention initiale.

Les autres points de l'article 5 restent inchangés.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

Le Maire de Cusset,

Le Président de Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Sébastien LALOY

Laurent WAUQUIEZ

Le Président de la Communauté de Communes
Plaine Limagne

Claude RAYNAUD



